



Commune de TAIRAPU-EST



N° 44/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 09/07/2021
Date d'affichage 09/07/2021
Date de séance 15/07/2021

L'an deux mille-vingt-un, le quinze du mois de juillet à dix-sept heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	25	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	07	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint		X	Marcel PATER	X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	32	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint		X	Rosa CASTANET	X		
Délibération N°44/2021/CTE Portant diminution de crédits en section d'investissement du budget principal 2021. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo GARBUTT	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale		X	Annabella TERAITETIA	X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal		X	Gervais PAPAURA	X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal	X			X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X	Mario SIE	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X			
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X			
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°44/2021/CTE**

OBJET : Portant diminution de crédits en section d'investissement du budget principal 2021

D'une part, lors du vote du budget principal 2021 de la commune de Taiarapu-Est, l'enveloppe évaluée pour la Dotation Non Affectée en Investissement était de 156 413 767 F CFP sur la base de 2020. Cependant, conformément à l'arrêté n°HC/1652/DIE/FIP du 24 mars 2021, et en raison de la crise sanitaire celle-ci est réduite à 102 511 904 F CFP.

Par conséquent, il convient de diminuer d'autant les recettes de la section d'investissement de - 53 901 863 F CFP.

D'autre part, la Délégation pour le Développement des Communes (DDC) a pris deux arrêtés afin de financer deux opérations d'acquisitions d'engins, lesquelles figurent également sur la liste des opérations éligibles au titre de la DETR décrites sur la délibération n°61/CTE/2020. Les opérations ayant d'ores et déjà été inscrites lors du vote du budget 2021, il convient donc d'ajouter les parts de co-financement correspondantes de 8 045 000 F CFP pour le chargeur excavateur et 7 852 572 F CFP pour la camionnette avec nacelle.

En montant cumulé au niveau des recettes, nous nous établissons à -38 004 291 F CFP.

En ce qui concerne les dépenses, le poste concernant les Etudes CRSD Action 7.3 se voit alimenté de + 6 millions.

Considérant la diminution observée des recettes, il est proposé également, de retirer les prévisions inscrites pour les acquisitions foncières (terrains nus) soit - 40 000 000 F CFP et enfin de diminuer de -4 004 291 F CFP, les crédits alloués aux installations et agencements de constructions.

En montant cumulé, le budget est équilibré avec 38 004 291 F CFP de dépenses en moins.

Tel est le projet de délibération qui est soumis pour délibération



Commune de Taiarapu-Est

DELIBERATION N°44/2021/CTE du 15/07/2021

Portant diminution de crédits en section d'investissement du budget principal 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le décret n° 72.407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°HC/1652/DIE/FIP du 24 mars 2021;
- Vu l'arrêté n°0370/CM du 18 mars 2021 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taiarapu-Est pour l'acquisition d'un chargeur excavateur 4*4 ;
- Vu l'arrêté n°0368/CM du 18 mars 2021, approuvant l'attribution d'un concours financier à la commune de Taiarapu-Est pour l'acquisition d'une camionnette avec nacelle adaptée pour l'éclairage public et autres travaux en hauteur;
- Vu le budget principal 2021 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15/07/2021

ADOPTE

Article 1^{er} : La section d'investissement du budget principal 2021 est diminuée de la manière suivante :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
1322-262/810	DDC Acquisition chargeur excavateur		8 045 000
1322-263/810	DDC Acquisition camionnette avec nacelle		7 852 572
10221/01	DNAI		-53 901 863
2032-254/90	Etudes CRSD Action 7.3	6 000 000	
2111-XXX/810	Acquisitions de terrains nus	-40 000 000	
2135-XXX/810	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	-4 004 291	
		-38 004 291	-38 004 291

- Article 2 :** Le montant global de la section d'investissement du budget principal 2021 est arrêté de nouveau comme suit :
Dépenses investissement : 779 714 367 F CFP
Recettes investissement : 779 714 367 F CFP
- Article 3 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr
- Article 4 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 19 JUIL. 2021